

Après le référendum tenu au Québec, le gouvernement a engagé le processus de renouvellement de la fédération canadienne qu'il avait promis d'entreprendre si l'idée de souveraineté-association était rejetée. Il a donc rapatrié la Constitution canadienne en l'assortissant d'une formule de modification et en y enchâssant une charte des droits et libertés. Avec le Programme énergétique national, il a par ailleurs doté le Canada d'un ensemble de mesures destinées à garantir la sécurité de nos approvisionnements, un accroissement de la propriété canadienne dans ce secteur et un traitement plus équitable des consommateurs. Et, avec son programme des 6 et 5 %, il a mis en place un cadre de coopération nationale qui a permis au Canada de réduire considérablement son taux d'inflation. Enfin, la nouvelle Loi sur le transport du grain de l'Ouest vient remplacer le tarif du Nid-de-Corbeau, qui était désuet, par un barème de prix plus équitable. Ainsi, les bases essentielles à une expansion majeure du réseau ferroviaire de l'Ouest d'ici la fin de la décennie sont désormais en place.

Relever les défis posés par la récession mondiale

Ces quatre réalisations, qui représentent les faits saillants de la session prenant fin aujourd'hui, se sont inscrites dans l'une des périodes les plus agitées que le Canada ait connues en temps de paix. Les trois dernières années et demie ont en effet été marquées par une récession économique mondiale, par l'instabilité des marchés du pétrole à l'échelle internationale, par un accroissement des tensions entre l'Est et l'Ouest et par le déplacement, en de nombreux endroits du globe, de millions d'êtres humains chassés de leurs territoires par la guerre, la faim et le dénuement économique.

Face à ces difficultés, les Canadiens ont résisté à la tentation du repli sur soi. Ils ont plutôt mobilisé leurs forces pour relever les durs défis de notre époque. Et le gouvernement s'est appliqué à les protéger autant que possible des ravages de la récession internationale tout en menant la lutte contre l'inflation au pays. Il a ainsi préparé la voie au regain de croissance et à la reprise de l'emploi que nous connaissons actuellement.

Le programme des 6 et 5 %, institué l'année dernière afin de limiter à 6 %, puis à 5 %, au cours d'une période de deux ans les augmentations de revenu et les hausses de prix sous réglementation fédérale, a été l'arme essentielle du gouvernement dans sa lutte contre l'inflation. Les mesures de restriction obligatoires mises en œuvre dans le secteur public fédéral ont été renforcées par un vaste mouvement d'adoption volontaire dans le secteur privé et les provinces.

La compression soutenue des dépenses discrétionnaires du gouvernement et sa politique monétaire anti-inflationniste ont étayé les effets du programme des 6 et 5 %. Et le système des enveloppes budgétaires a permis de fixer des limites aux dépenses dans chacun des secteurs d'activité de l'État tout en assurant l'intégration des décisions en matière d'orientations et de financement. Par ailleurs, l'amélioration des méthodes de gestion s'est traduite par une économie de 122 millions de dollars se renouvelant d'année en année. On a aussi trouvé des moyens d'économiser 139 millions de plus par année. Nombre des recommandations de la commission Lambert sur la gestion

financière et l'imputabilité ont en outre été adoptées. En conséquence, les débours «réels» du gouvernement, c'est-à-dire ses dépenses d'investissement et de fonctionnement non consacrées à la défense et ajustées en fonction de l'inflation, se situent actuellement au même niveau qu'il y a six ans. Et l'effectif total de la Fonction publique fédérale, mesuré en années-personnes contrôlées par le Conseil du Trésor, est, en 1983, le même qu'en 1979.

Notre taux d'inflation est actuellement de 4,9 %, soit son plus bas niveau en onze ans. Et la campagne anti-inflationniste du gouvernement a eu d'autres effets bénéfiques: réduction des taux d'intérêt, stabilisation du dollar, sans compter l'excédent commercial record dont nous profitons actuellement.

Le Canada a été frappé tout aussi durement que ses partenaires commerciaux par la récession mondiale. Mais le gouvernement a coordonné son action pour mettre les Canadiens à l'abri de ses pires effets et assurer une reprise vigoureuse dans l'ensemble du pays. Dans ce sens, il a institué un programme de partage du travail pour prévenir les mises à pied. Il a en outre consacré de nouveaux fonds à la création directe d'emplois, offert des stimulants fiscaux et autres dans les secteurs à forte proportion de main-d'œuvre et mis sur pied de nouveaux programmes de développement économique. Et il a annoncé toute une série de mesures pour stimuler les investissements. Ainsi, grâce à certaines modifications, les sociétés faisant des placements au Canada pourront plus facilement se prévaloir du crédit d'impôt à l'investissement; de plus, une partie de celui-ci sera désormais remboursable. Les personnes achetant de nouvelles actions émises par les sociétés investisseuses pourront aussi profiter de ce crédit. On s'occupe en outre de créer un fonds spécial de relance des investissements pour accélérer et renforcer les placements du secteur privé dans les premiers mois de la reprise. Le taux maximum de l'impôt sur le revenu des particuliers a aussi été réduit pour encourager l'épargne et les investissements. Et le Régime de placements en titres indexés représente une autre incitation à acheter des actions ordinaires de compagnies canadiennes, car il élimine l'impôt sur la tranche inflationniste des gains en capital.

Les petites entreprises, qui constituent l'élément le plus dynamique de notre économie, ont fait l'objet d'une attention particulière. Ainsi, le Programme d'obligations pour le développement de la petite entreprise a permis d'élargir leurs sources de financement par le biais d'une exemption d'impôt sur l'intérêt produit par les prêts faits à ces entreprises. Et, grâce à d'autres mesures fiscales, le salaire payé à un conjoint peut désormais être considéré comme une dépense d'affaires aux fins de l'impôt. De plus, les formalités d'examen applicables aux petites entreprises en vertu de la Loi sur l'examen de l'investissement étranger ont été simplifiées.

En plus des incitations directes destinées à stimuler l'activité du secteur privé, le gouvernement a appliqué des mesures pour activer la demande et pris un ensemble d'initiatives dans le secteur public pour susciter des résultats rapides. Les sommes consacrées à la création directe d'emplois au cours des quatre dernières années financières ont dépassé deux milliards de dollars et procuré du travail à plus de 700 000 personnes. Par ailleurs, deux milliards